

HISTOIRE MARITIME ET EX-VOTO MARINS EN LANGUEDOC

Situé entre Roussillon et Provence, le Languedoc borde le golfe du Lion qui est un grand arc de côtes basses allant des Pyrénées au delta du Rhône. A partir d'Argelès et jusqu'à Martigues, des étangs s'interposent entre terre et mer, parfois unis à la mer par des chenaux ou graus. Ces graus d'une importance considérable pour la pêche et la navigation languedocienne permettent à la mer de pénétrer dans les lagunes et favorisent l'installation de petits ports. Mais la côte jalonnée de hauts fonds reste redoutée des navigateurs, les vents ont tendance à stationner et tourbillonner dans le golfe en raison de son dessin arqué, et l'instabilité météorologique est très grande au printemps et à l'automne.

Au XVIII^e siècle, Henri Michelot « pilote hauteurier sur les galères du roi » a bien décrit les dangers particuliers affrontés par les pêcheurs de ces rivages ¹.

« Lorsqu'on navigue le long des côtes du golfe du Lion, il faut avoir égard autant qu'on le peut aux différents courants qui y sont fort irréguliers : car on remarque que lorsqu'il a fait de grandes pluies et que les étangs et les rivières se dégorgent plus abondamment, les mers portent plus vivement au large ; et qu'au contraire dans le temps des sécheresses que ces mêmes étangs se remplissent, les mers portent alors à terre ; outre qu'une longue expérience nous fait connaître que les golfes et les plages attirent toujours les vagues de la mer... on sera averti qu'il faut se précautionner à tout événement, en se tenant plus au large, à moins que le vent ne fût du côté de terre. On a cru devoir s'étendre un peu sur la description de ces côtes, attendu qu'elles sont très dangereuses, et que le golfe du Lion est un rude passage, sur lequel on ne saurait donner trop de lumière pour éviter les dangers qui s'y rencontrent ».

1. Michelot (Henri). *Le Portulan de la Mer Méditerranée ou le Vray Guide des Pilotes Costiers*. Amsterdam, 1709. La description des côtes du Languedoc fait état très précisément des profondeurs, des vents, des points de mouillages et d'abris possibles si on est forcé à la côte.

Les ex-voto marins déposés dans les sanctuaires du Languedoc reflètent bien l'angoisse des hommes affrontés aux dangers de la mer, du vent, des hauts fonds, des courants néfastes. En proie à ces forces naturelles, les gens de mer ont eu recours fréquemment à l'intervention surnaturelle de la Vierge et des saints. Leur espoir se concrétise alors par un vœu. L'inscription qui court sur les tableaux votifs débute généralement par ces mots : « Vœu fait par... ».

L'originalité du fait votif maritime vient de cette volonté de survie, de cet abandon à une puissance divine dont on attend le salut. L'ex-voto dit alors la reconnaissance individuelle ou collective. En plaçant leur ex-voto à côté de l'autel qui abrite les reliques des saints, les donateurs se vouent eux-mêmes, sont présents par l'objet auprès du saint protecteur. De même le corps d'un marin disparu en mer est présent symboliquement dans l'église ou dans le cimetière par l'objet qui rappelle sa mémoire.

Destinés à être vus, les ex-voto frappent par leur nombre dans les grands sanctuaires marins du Languedoc, tels la chapelle Notre-Dame-des-Auzils-de-Gruissan ou l'église Notre-Dame-du-Grau-d'Agde.

Par leurs caractères techniques foncièrement marins, qu'il s'agisse de tableaux ou de maquettes de navires, ils expriment l'aventure humaine d'un groupe social bien déterminé, celui des gens de mer.

Dans l'ensemble, le Languedoc ne conserve pratiquement pas d'ex-voto marins antérieurs au XIX^e siècle, ce qui est tout à fait exceptionnel pour une région méditerranéenne. L'expansion de la pêche et du grand commerce y a été en effet très tardive. Néanmoins, les ex-voto parvenus jusqu'à nous s'apparentent tout à fait aux autres ex-voto méditerranéens et montrent la piété des pêcheurs et marins languedociens soucieux de se concilier la faveur divine ou vivement touchés par un événement tragique. Lorsque, à la fin du XVIII^e siècle, les habitants de Gruissan demandent à un artiste connu de peindre le terrible naufrage où ont péri trente-deux des leurs, ils reprennent la tradition ancienne de commémoration par l'image². Quant aux barques processionnelles votives et collectives où sont placées les statues des Saintes-Maries, assez nombreuses dans cette région, elles expriment plutôt les dévotions particulières des pêcheurs d'étangs moins affrontés aux dangers de mort et donc moins enclins à se recommander à la protection divine.

2. Le 28 février 1797, cinq bateaux de pêche firent naufrage au large de Gruissan. Trente-deux Gruissannais périrent. Les cadavres de ces malheureux retrouvés sur la plage furent inhumés dans le sable. Des plaques commémoratives leur furent données dans l'église des Auzils et, à la demande de la ville de Gruissan, le peintre Jacques Gamelin représenta saint Pierre priant Dieu pour les bateaux en détresse ; ce tableau fut placé dans l'église Saint-Pierre-de-Gruissan.

Les tableaux offerts par les marins rescapés relatent de façon souvent très détaillée les circonstances qui furent à l'origine du vœu.

Nous apprenons ainsi que la tartane *Vierge des Auxils Sainte Anne* fut « maîtrisée par la mer et les courants sur les écueils de la calanque Saint-Sébastien dans la nuit du 26 au 27 février 1819 ». Le *Gruissannais* se trouva « naufragé le 23 décembre 1840 à 1 heure du matin sur la plage d'Argelès par un coup de vent E. et E.S.E. » ; le capitaine avait à bord sa femme et son enfant âgé de quinze mois et une passagère. La bombarde *Baptilde et Aspasic* fut « naufragée sur la jettée de la rivière l'Hérault le 30 avril 1843 à 6 heures du matin (ayant perdu le mousse) ». Quant au *Suffisant Ysidore*, en 1844, « pris par un coup de vent de O.N.O. dans le golfe de Lyon le 27 janvier », il dut « laisser courir vent arrière jusqu'au 30 dudit ».

Les inscriptions de ce type abondent ³.

Les vents, les vagues et les sables ne sont pas alors les seuls dangers. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les pirates infestent les rivages et la mer. Déjà en 1534, l'évêque de Maguelonne réclamant le transfert de son siège épiscopal à Montpellier se plaignait des désastres causés par les pirates ; deux Ordres religieux, les Trinitaires et les Rédempteurs de Notre-Dame-de-la-Merci, avaient pour rôle de racheter les prisonniers, en grande majorité des marins.

Un ex-voto offert à Notre-Dame-du-Bon-Secours de la chapelle des Auxils par le capitaine Bouis comporte le long récit dramatique de l'abordage de la bombarde la *Jeune Rose Mélanie* par trois corsaires albanais en juillet 1824. Le capitaine Bouis parvint à se sauver, mais son fils périt.

Les régions languedociennes souffrent encore à la fin du XVIII^e siècle d'insalubrité : les habitants manquent d'eau potable, sont en proie aux fièvres et pestes diverses.

Ainsi s'explique que, de façon tout à fait exceptionnelle en Méditerranée, le Languedoc soit dépourvu de tradition maritime très ancienne.

Les rares ports s'appuient sur un éperon rocheux, tels Sète et Gruissan, ou Agde proche de la mer sur l'Hérault ⁴. Plus nombreuses sont les localités situées sur le pourtour des étangs à quelques kilomètres de la mer : Lapalme, Sigean, Peyriac-de-mer, Bages, Marsellan, Mèze, Bouzigues, Balaruc, Frontignan, Villeneuve-les-Maguelonne, Maguelonne, Mauguio, etc.

Quant aux villes importantes, elles se trouvent à des carrefours assez éloignés de la mer : Narbonne, Béziers, Montpellier, etc. Dès le X^e siècle,

3. Les ex-voto cités ont été offerts à la Vierge des Auxils.

4. Le développement maritime d'Agde date du XVIII^e siècle. Celui de Sète dû à l'ouverture du grau de la Bordigue est encore plus récent. En revanche, le port de Gruissan a été créé au XIV^e siècle.

des pêcheries existaient sur le bord des étangs, mais la pêche côtière n'avait alors lieu qu'aux beaux jours et consistait surtout en pêche à la traine. Les Languedociens étaient avant tout des ruraux et il n'y avait pas de véritables communautés de gens de mer, sauf à Agde et Gruissan.

Le premier ex-voto marin connu en Languedoc est sans doute celui qu'offrit le proconsul Gémellus « à Neptune et aux nymphes » vers l'an 3 de notre ère et qui a été retrouvé près de Balaruc. Il s'agit d'une pierre portant l'inscription suivante :

*Item tribuni legionis secundae
Gemelli proconsulis
Neptuno et numphis* ⁵.

Il faut ensuite attendre le XVIII^e siècle pour trouver un ex-voto marin. Encore ce dernier, daté de 1756, a-t-il été offert non par un pêcheur ou un capitaine marin, selon la terminologie en usage, mais par un soldat des troupes franches du navire *l'Hercule* ⁶. En voici le texte :

« Dans le mois de décembre 1756, Louis-Luc de Limoux étant dans les troupes franches sur l'Hercule, navire de soixante-quatre pièces de canon, commandé par M. de Villarzel chef d'escadre, mouillé à l'embouchure du port de Mahon, en danger de submerger, se recommanda à Notre-Dame-de-Marcelle et fut sauvé ».

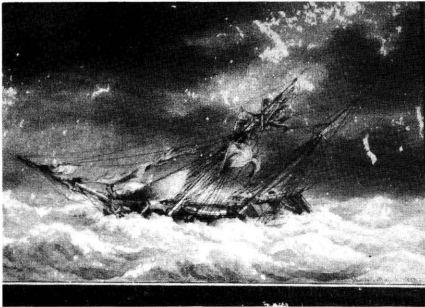
Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle, quand la piraterie cesse de désoler les côtes et que les progrès de la médecine font reculer le paludisme, que les habitants commencent à se fixer sur les rivages languedociens. Les pêcheurs de la Salanque au Rhône sont donc des ruraux qui ont découvert tardivement la mer.

A la même époque, des pêcheurs voisins provençaux, italiens ou espagnols fuyant leurs localités surpeuplées et misérables viennent travailler dans le golfe du Lion. Peu à peu, ils s'installent sur les côtes et, grâce à la *Statistique des pêches maritimes*, nous pouvons connaître leur nombre et leur nationalité. Ils initient les pêcheurs du pays à leurs techniques de pêche et de navigation ; désormais les pêcheurs languedociens vont sillonner le large,

5. Voir Albert Fabre, *Histoire de Balaruc-les-Bains (département de l'Hérault)*, Nîmes, 1882.

6. Cet ex-voto a été déposé dans le sanctuaire de Notre-Dame de Marcelle, près de Limoux. Il a été classé monument historique le 4 mars 1976. *L'Hercule*, vaisseau de 64 canons, prit part à l'expédition de Port-Mahon en 1756 qui permit à La Galissonnière de battre l'escadre de l'amiral anglais Byng et au maréchal de Richelieu de prendre la ville d'assaut le 27 juin 1756. Port-Mahon fut rendu aux Anglais en 1763 à la fin de la guerre de sept ans. Il est vraisemblable que le donateur prit part à l'assaut par Richelieu et qu'au moment du vœu, il faisait partie des troupes d'occupation laissées dans l'île avec l'escadre commandée par Monsieur de Villarzel. Ainsi, ce modeste ex-voto marin nous permet de connaître l'attitude religieuse d'un des participants de la guerre de sept ans, qui sinon, serait resté dans l'anonymat.

pratiquant la pêche aux grands filets dérivant ou la pêche collective des thons, utilisant des embarcations solides comme le mourre de porc provençal mieux adapté que la barque catalane à la mer languedocienne. Les étrangers se mêlent facilement à la population indigène ⁷.



Aquarelle de François Roux, Marseille, 1867. « Vœu fait par le Capitaine Jacques Azibert, Commandant le Brig Goélette Inflexible, le 25 7^{bre} 1867, de minuit à une heure dans le N-E du Cap Bon, surpris par un ouragan de N-E qui lui engagea le Navire ».

** Inflexible : navire de 121 tx construit en octobre 1860 à La Nouvelle - doublé en zinc en 1865 - Capitaine et armateur Azibert Jacques. (cliché de Jean Pauc, conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aude).*

En même temps, des chantiers navals actifs construisent à La Nouvelle et Agde des bricks, des goélettes, des bricks goélettes destinés à la navigation commerciale et au transport de cargaisons importantes vers des destinations éloignées. Les propriétaires de ces voiliers qui sont souvent des Gruissannais s'intitulent « capitaines » ou même « capitaines marins » ; ce sont eux qui dans la majorité des cas ont recommandé leur navire en détresse à la Vierge et ont offert des ex-voto.

Ces ex-voto marins actuellement conservés dans les sanctuaires languedociens éclairent plusieurs aspects de l'histoire maritime et religieuse de cette époque ; ils indiquent les principales dévotions des gens de mer, suivant les différentes phases du développement maritime, évoquent les apports étrangers.

7. En 1874, on compte dans tout le golfe du Lion quatre-cent-cinq pêcheurs italiens et espagnols.

Les noms des bateaux inscrits sur les ex-voto ou dans les registres d'assurances maritimes montrent très bien l'évolution de la dévotion des gens de mer et le rôle joué par les sanctuaires mariaux. Le registre de chargement au port de Narbonne et rivière d'Aude de 1791 à 1804⁸ donne vingt-neuf noms de bateaux gruissannais ; la Vierge s'impose seule ou dans des noms doubles dans quatorze cas, ce qui n'est pas étonnant puisque le grand sanctuaire de pèlerinage gruissannais, la chapelle des Auzils, est dédié à Notre-Dame-du-Bon-Secours. Saint Pierre n'apparaît que deux fois comme saint Jean-Baptiste ; le Saint Esprit et saint Etienne apparaissent une fois ainsi que saint Auguste. Certains noms auguratifs au nombre de cinq peuvent également désigner la Vierge. Seul un nom donné à deux tartanes a valeur politique : *la Commune de Gruissan*.

Ainsi la prédominance de la Vierge et des saints s'affirme de façon éclatante. Ces appellations confirment l'attachement des marins pêcheurs à la religion à la fin du XVIII^e siècle ; ce sont eux qui ont emmené de très nombreux prêtres réfractaires à Nice et en Italie. A Agde, pendant toute la période révolutionnaire, un pêcheur cacha dans son grenier un grand Christ en bois qui avait été jeté dans la rivière⁹.

En 1869, les cent-dix noms de bateaux relevés sur le registre de la compagnie d'assurances maritimes, *l'Aude*¹⁰, créée en 1861 pour les capitaines de Gruissan, Narbonne, Saint Laurent de la Salanque, ne se rapportent que cinq fois à la Vierge. Le simple prénom Marie apparaît dix fois dans un nom double ; quatre prénoms seulement sont précédés du mot « saint ». Dans l'ensemble, les noms de bateaux sont surtout féminins, parfois auguratifs tels *Bien à Bord*, *Bon Pêcheur*, *Espérance*, *Intrépide*, *Inflexible*, etc. Il y a quelques références à l'Antiquité : *Pyrrhus*, *Neptune*, et à l'actualité : *Prince Jérôme*. Les marins languedociens n'oublient pas non plus la vie rurale : *Bergère Sigeannaise*, *Chêne Vert*, *Moisson*, etc.

A Gruissan, dans la chapelle Notre-Dame-des-Auzils, les navires peints sur la cinquantaine de tableaux votifs du XIX^e siècle ne portent que sept fois le nom de la Vierge.

Il semble donc que, au cours du XIX^e siècle, alors que la pratique de l'ex-voto offert à la Vierge se répand largement dans les sanctuaires côtiers, les noms de bateaux aient perdu en général leur caractère religieux et donc propitiatoire.

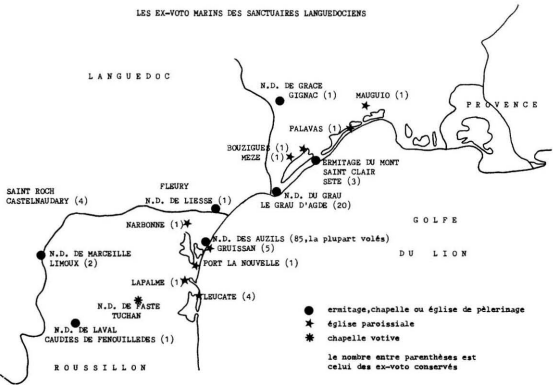
Les ex-voto marins qui n'ont pas été déposés dans la chapelle des Auzils ou dans l'église du Grau d'Agde se trouvent dispersés et isolés dans les églises paroissiales et les chapelles de pèlerinage. Ils sont toujours dédiés

8. Ce registre est conservé chez un particulier, à Gruissan.

9. Cette anecdote est rapportée par Mgr Elisée Lazaïre dans *Agde chrétienne*, Montpellier, 1929.

10. Ce registre est conservé chez un particulier, à Gruissan.

LES EX-VOTO MARINS DES SANCTUAIRES LANGUEDOCIENS



à la Vierge qui est appelée Notre-Dame-du-Bon-Secours, du Bon-Voyage, de Grâce, de Faste, de Liesse, de la Mer, du Grau. Dans beaucoup de cas, l'image du navire semble avoir été volontairement placée dans un sanctuaire de son pays d'origine qui est le plus souvent également celui de son capitaine. C'est ainsi que le capitaine Péronille, originaire de Collioure en Roussillon, qui avait invoqué la Vierge dans la nuit du 30 novembre 1858 pour son navire *La Flora* lui a offert deux ex-voto semblables, l'un dans sa chapelle de Consolation à Collioure, l'autre dans sa chapelle des Auzils à Gruissan. Le navire *La Flora* avait été construit en 1852 à la Nouvelle. Lorsque les pêcheurs italiens vers 1870 s'implantent durablement dans le golfe du Lion et en particulier à Sète, ils déposent à leur tour des ex-voto dans les églises et chapelles de la côte ; beaucoup de patronymes italiens figurent sur les ex-voto de l'ermitage du mont Saint-Clair de Sète ou du Grau d'Agde, mais les bateaux eux-mêmes portent des vocables français, rarement occitans. A Sète, le peintre Ange Liguéri a rappelé le souvenir du *Joseph François*, en détresse le 2 janvier 1941, tandis que les familles Rispoli et Nocca ont fixé leurs remerciements sur les voûtes de la chapelle.

Nettement individualisés, les ex-voto de cette époque sont bien révélateurs des transformations et des modernisations de la vie maritime. Ils

donnent le nom des nombreux bâtiments qui furent lancés en Languedoc, évoquent les habitudes passées des voyages d'affaires ou de commerce.

Citons par exemple :

« Vœu fait par l'équipage du brig goélette *Le Petit Mousse* Capitaine François Rizouillière,

Engagé dans la nuit du 29 au 30 novembre 1853, par un coup de vent de S.E. à 30 milles de Spartivento, obligé de faire jet à la mer d'une partie de la cargaison, chaînes, ancres, etc. »¹¹.

Le Petit Mousse avait été construit en 1847 à la Nouvelle.

« Vœu fait par Monier Just, maître d'équipage à bord du brig Sincère, Capitaine Auguste Rouquette, assailli par un coup de vent de S.O. sur le cap Corse, le 28 mars 1864, (relache à l'île d'Elbe) »¹².

Le Sincère avait été construit en 1848 à la Nouvelle.

En même temps, la navigation à vapeur se développe, affirmant peu à peu sa supériorité.

L'établissement des grandes lignes transatlantiques, la création d'une marine nationale moderne vont employer de nombreux habitants du littoral. Dès lors, il n'est rien d'étonnant à ce que les églises et chapelles languedociennes renferment des maquettes et des tableaux de vaisseaux de guerre ou de paquebots transatlantiques dans lesquels les donateurs ont presque toujours glissé leur propre photographie.

Une aquarelle datée de 1855 montre ainsi le paquebot *l'Avenir* qui assurait la ligne de Marseille au Brésil et avait alors un capitaine gruissannais¹³ ; la maquette d'une frégate-cuirassée à hélice de type *Gloire* fut donnée en 1866 par un marin de la frégate *Le Gomer*¹⁴ ; deux gravures représentant les célèbres vaisseaux de guerre *Ernest Renan* et *Vergniau* furent offertes par des habitants d'Agde¹⁵.

Le paquebot *Canada* en 1928 avait un capitaine et de nombreux membres d'équipage originaires de Gruissan¹⁶. Par ces exemples, il apparaît clairement que les attitudes religieuses des gens de mer sont demeurées semblables jusqu'au milieu du XX^e siècle.

A ce moment, les plaques de marbre tendent à remplacer les ex-voto peints ; mais les dons de maquettes et d'objets divers se poursuivent dans les deux sanctuaires des Auzils et du Grau d'Agde, et les pratiques votives n'ont pas disparu.

11. Cet ex-voto a été offert à Notre-Dame-des-Auzils.

12. Cet ex-voto a été déposé dans l'église paroissiale de Lapalme.

13. Cet ex-voto a été offert à Notre-Dame-des-Auzils.

14. Cet ex-voto conservé dans l'église Notre-Dame de Marceille près de Limoux a été classé monument historique le 4 mars 1976.

15. Ces deux gravures se trouvent dans l'église Notre-Dame-du-Grau d'Agde.

16. L'aquarelle montrant le *Canada* a été placée dans la chapelle des Auzils.

En raison du développement tardif de l'activité maritime, les dévotions des habitants du Languedoc n'ont pas acquis les caractéristiques que l'on relève fréquemment dans le reste du bassin méditerranéen. Seul, un des rares ports de tradition ancienne comme Gruissan connaît encore ou a connu des fêtes et des cérémonies liturgiques rythmées par les habituels transports de maquettes votives et de statues des saints, les grandes processions vers la mer et les immersions rituelles, les pèlerinages¹⁷. Le cimetière des Auzils renfermant les tombes votives des marins gruisannais disparus en mer est destiné à donner aux âmes de ces marins la paix, puisque leur nom et leur mémoire sont placés près des reliques des saints vénérés dans la chapelle. « Ames pieuses, donnez-leur une prière », peut-on lire parmi les inscriptions émouvantes qui figurent sur les tombes vides.

Le pèlerinage de Notre-Dame-du-Grau d'Agde qui s'effectue à partir d'Agde en suivant un chemin jalonné de petites chapelles a été institué par Henri de Montmorency en 1609¹⁸. Les marins agathois en ont fait leur propre pèlerinage et la Vierge du Grau qui, selon la tradition locale, arrêta les vents et les flots furieux à l'embouchure de l'Hérault, a été maintes fois invoquée par eux au cours des tempêtes.

Il semble que les ex-voto marins de ce sanctuaire, et surtout les tableaux, ont particulièrement souffert de destructions.

Partout d'ailleurs, un culte extrêmement populaire est rendu aux Saintes-Maries ; depuis plusieurs siècles en effet, elles sont honorées dans tous les pays d'étangs de la Camargue à la Salanque. De nombreuses églises renferment leurs statues agenouillées dans une barque qui est portée solennellement en procession le jour de leur fête¹⁹, tandis que dans ces mêmes églises les ex-voto spécifiquement marins sont très rares. Ceci montre bien que les pêcheurs d'étangs sont restés nombreux et que les étrangers ont dû constituer une grande partie de la population maritime en se joignant aux petites communautés déjà existantes de gens de mer.

Ainsi les conditions géographiques d'une région côtière, l'histoire de son développement économique et maritime, le renforcement du groupe des gens de mer à une époque définie sont inscrits de façon éclatante dans le matériel dont dispose l'historien. Les différents types d'ex-voto marins, les noms des bateaux, la répartition dans les divers sanctuaires du littoral sont bien significatifs.

En Languedoc, où la mer est particulièrement difficile, où l'expansion de l'activité maritime n'a pas été régulière mais brusque, où le grand

17. Voir notre article « Lieux et gestes de la dévotion maritime sur les rivages du Golfe du Lion », dans *Ex-Voto marins de Méditerranée (catalogue de l'exposition de Collioure, Antibes et Marseille, mai 1978, janvier 1979)*, p. 23-24.

18. Archives municipales d'Agde, registres de délibérations.

19. Voir notre article cité plus haut, p. 21 et 24.

commerce est demeuré voisin des formes traditionnelles de pêche en étang ou de petit cabotage, où l'apport étranger a joué un rôle important, les ex-voto marins constituent les témoins parfaitement fidèles d'un groupe humain en pleines transformations. Au-delà de ces transformations, ils permettent de mieux saisir la continuité des pratiques votives et de la dévotion des gens de mer. Les grands sanctuaires marins du Languedoc sont encore aujourd'hui des lieux de prières et d'offrandes.

Dominique DE COURCELLES.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Dominique de COURCELLES, « Lieux et gestes de la dévotion maritime sur les rivages du Golfe du Lion », dans *Ex-voto marins de Méditerranée (catalogue de l'exposition de Collioure, Antibes et Marseille, mai 1978-janvier 1979)*, p. 20-26.

« Les cimetières marins » dans *Conflent*, n° 107 (1980), p. 24-25.

« Histoire maritime et ex-voto marins en Méditerranée occidentale : le cas particulier du Golfe du Lion » dans *Ex-voto marins dans le monde (catalogue de l'exposition du musée de la Marine, Paris 1981)*, p. 136-139. Le présent article a repris en les développant et en les illustrant certains thèmes abordés ici.

Bernard COUSIN, « Y-a-t-il une spécificité des ex-voto marins ? », dans *Ex-voto marins de Méditerranée...*, p. 15-19.

« Ex-voto marins de Méditerranée » dans *Ex-voto marins dans le monde...*, p. 131-135.

« L'Ex-voto, reflet de la vie », dans *Ex-voto du terroir marseillais (catalogue de l'exposition des Archives Communales de Marseille, octobre 1978-janvier 1979)*, p. 17-33.

Louis MICHEL, *La langue des pêcheurs du Golfe du Lion*, Montpellier, 1966.

Michel MOLLAT, « Les ex-voto maritimes » dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 51 (1973), p. 363-373.

« Les attitudes des gens de mer devant le danger et devant la mort » dans *Ethnologie française*, t. IX n° 2 (1979), p. 191-200.

Toutes les introductions des catalogues d'ex-voto marins ont été rédigées par le Professeur Michel MOLLAT qui a eu l'initiative du recensement des ex-voto marins et de leur exposition à plusieurs reprises.